

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le



ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **Budget communal**

ANNEE 2019

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	663
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	908,73	0,00
2	Produits des impositions directes / population	338,09	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 035,78	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	442,79	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	22,35	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	52,91%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	91,71	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	42,75%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 620 122,66	G 686 719,07
	Section d'investissement	B 325 189,15	H 551 444,05
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 306 142,74	I (si excédent) 470 250,55
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		945 311,81 = A+B+C+D	2 014 556,41 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 337 796,80	L 11 224,73
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 337 796,80	= K+L 11 224,73
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 620 122,66	= G+I+K 992 861,81
	Section d'investissement	= B+D+F 662 985,95	= H+J+L 1 032 919,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 283 108,61	= G+H+I+J+K+L 2 025 781,14

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2019

ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 337 796,80	L 11 224,73
13	Subventions d'investissement	0,00	11 224,73
20	Immobilisations incorporelles	3 541,20	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 750,60	0,00
23	Immobilisations en cours	307 505,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	235 662,00	203 540,62	0,00	0,00	32 121,38
012	Charges de personnel	341 515,00	318 804,74	0,00	0,00	22 710,26
014	Atténuations de produits	21 795,00	21 742,21	0,00	0,00	52,79
65	Autres charges gestion courante	58 971,83	50 107,07	0,00	0,00	8 864,76
Total des dépenses de gestion courante		657 943,83	594 194,64	0,00	0,00	63 749,19
66	Charges financières	14 040,00	7 621,71	0,00	0,00	6 418,29
67	Charges exceptionnelles	254 092,62	674,65	0,00	0,00	253 417,97
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	39 790,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		965 866,45	602 491,00	0,00	0,00	363 375,45
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	16 131,66	17 631,66			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 131,66	17 631,66			0,00
TOTAL		981 998,11	620 122,66	0,00	0,00	361 875,45
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	24 094,57	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	79 200,00	87 353,22	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	508 218,00	523 545,63	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	51 314,00	33 024,14	0,00	0,00	18 289,86
75	Autres produits gestion courante	16 130,00	16 539,99	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		669 862,00	684 557,55	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 993,37	2 160,72	0,00	0,00	3 832,65
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		675 855,37	686 719,07	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		675 855,37	686 719,07	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		(3) 306 142,74				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 250,00	5 958,80	3 541,20	2 750,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	271 583,03	183 743,70	26 750,60	61 088,73
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	562 578,31	103 865,37	307 505,00	151 207,94
Total des dépenses d'équipement		846 411,34	293 567,87	337 796,80	215 046,67
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 290,29	4 290,29	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	45 750,00	27 330,99	0,00	18 419,01
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	19 140,00			
Total des dépenses financières		69 180,29	31 621,28	0,00	37 559,01
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		915 591,63	325 189,15	337 796,80	252 605,68
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		915 591,63	325 189,15	337 796,80	252 605,68
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	67 609,42	57 120,30	11 224,73	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		367 609,42	357 120,30	11 224,73	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	61 600,00	56 551,04	0,00	5 048,96
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	0,00	120 141,05	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		61 600,00	176 692,09	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		429 209,42	533 812,39	11 224,73	0,00
021	Virement de la section de fonct. (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	16 131,66	17 631,66		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 131,66	17 631,66		0,00
TOTAL		445 341,08	551 444,05	11 224,73	0,00
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		470 250,55			

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2019

ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	203 540,62		203 540,62
012	Charges de personnel	318 804,74		318 804,74
014	Atténuations de produits	21 742,21		21 742,21
65	Autres charges gestion courante	50 107,07		50 107,07
66	Charges financières	7 621,71	0,00	7 621,71
67	Charges exceptionnelles	674,65	1 500,00	2 174,65
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	16 131,66	16 131,66
Dépenses de fonctionnement - Total		602 491,00	17 631,66	620 122,66
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 290,29	0,00	4 290,29
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	27 330,99	0,00	27 330,99
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 958,80	0,00	5 958,80
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	183 743,70	0,00	183 743,70
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	103 865,37	0,00	103 865,37
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		325 189,15	0,00	325 189,15
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	24 094,57		24 094,57
70	Produits des services	87 353,22		87 353,22
73	Impôts et taxes	523 545,63		523 545,63
74	Dotations et participations	33 024,14		33 024,14
75	Autres produits gestion courante	16 539,99		16 539,99
76	Produits financiers	0,80	0,00	0,80
77	Produits Exceptionnels	2 160,72	0,00	2 160,72
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		686 719,07	0,00	686 719,07
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018				306 142,74

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 551,04	0,00	56 551,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	120 141,05		120 141,05
13	Subventions d'investissement	57 120,30	0,00	57 120,30
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		16 131,66	16 131,66
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		533 812,39	17 631,66	551 444,05
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				470 250,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	235 662,00	203 540,62	0,00	0,00	32 121,38
60611	Eau & assainissement	4 000,00	3 616,76	0,00	0,00	383,24
60612	Energie-électricité	16 440,00	16 433,86	0,00	0,00	6,14
60621	Combustibles	6 000,00	5 625,00	0,00	0,00	375,00
60622	Carburants	2 400,00	2 579,31	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	4 600,00	3 370,58	0,00	0,00	1 229,42
60631	Fournitures d'entretien	5 200,00	4 843,71	0,00	0,00	356,29
60632	F. de petit équipement	4 000,00	2 211,32	0,00	0,00	1 788,68
60633	F. de voirie	6 200,00	2 887,14	0,00	0,00	3 312,86
60636	Vêtements de Travail	1 300,00	1 403,74	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures Administratives	2 200,00	1 191,90	0,00	0,00	1 008,10
6067	Fournitures scolaires	4 980,00	3 906,12	0,00	0,00	1 073,88
6068	Autres matières & fournitures	1 625,00	1 797,80	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	26 000,00	25 455,83	0,00	0,00	544,17
6135	Locations mobilières	800,00	709,79	0,00	0,00	90,21
61521	Entretien de terrains	21 000,00	12 878,40	0,00	0,00	8 121,60
615221	Bâtiments publics	20 430,00	20 765,70	0,00	0,00	0,00
615228	Autres bâtiments	895,00	0,00	0,00	0,00	895,00
615231	Voirie	20 500,00	16 159,92	0,00	0,00	4 340,08
61524	Entretien de bois et forêts	23 220,00	22 157,33	0,00	0,00	1 062,67
61551	Entretien matériel roulant	2 130,00	2 126,78	0,00	0,00	3,22
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	3 509,00	0,00	0,00	991,00
6156	Maintenance	6 500,00	6 091,25	0,00	0,00	408,75
6161	Assurance multirisque	4 420,00	4 418,62	0,00	0,00	1,38
6182	Doc. générale et Technique	480,00	475,30	0,00	0,00	4,70
6184	Versements à des organ.form.	1 200,00	1 152,00	0,00	0,00	48,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	682,15	0,00	0,00	117,85
6226	Honoraires	4 000,00	5 112,82	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 007,00	895,50	0,00	0,00	111,50
6231	Annonces et insertions	780,00	748,00	0,00	0,00	32,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 100,00	10 194,90	0,00	0,00	2 905,10
6237	Publications	1 600,00	981,08	0,00	0,00	618,92
6247	Transp.collectifs	2 700,00	1 880,67	0,00	0,00	819,33
6251	Voyages et déplacements	6 300,00	6 279,17	0,00	0,00	20,83
6256	Missions	500,00	169,43	0,00	0,00	330,57
6261	Frais d'affranchissement	900,00	942,81	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	2 700,00	2 576,55	0,00	0,00	123,45
627	Services bancaires et assimil	200,00	158,95	0,00	0,00	41,05
6281	Concours divers (cotisations)	2 455,00	1 441,20	0,00	0,00	1 013,80
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	1 129,89	0,00	0,00	1 370,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 534,00	0,00	0,00	466,00
637	Autres impôts & taxes	100,00	46,34	0,00	0,00	53,66
012	Charges de personnel	341 515,00	318 804,74	0,00	0,00	22 710,26
6218	Autre personnel extérieur	2 730,00	2 724,97	0,00	0,00	5,03
6331	Versement de transport	1 200,00	1 061,70	0,00	0,00	138,30
6332	Cotisations au FNAL	250,00	193,11	0,00	0,00	56,89
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 800,00	4 459,63	0,00	0,00	340,37
6338	Autres impôts & taxes	650,00	579,23	0,00	0,00	70,77
6411	Personnel titulaire	200 000,00	192 157,17	0,00	0,00	7 842,83
6413	Personnel non titulaire	35 000,00	24 107,72	0,00	0,00	10 892,28
6451	Cotisations à l'URSSAF	42 000,00	38 981,65	0,00	0,00	3 018,35
6453	Cotisations caisses retraite	42 500,00	43 137,32	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations ASSEDIC	1 500,00	912,12	0,00	0,00	587,88
6455	Cotisations assurances Personnel	9 000,00	8 821,27	0,00	0,00	178,73
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	810,00	753,00	0,00	0,00	57,00
6458	Cotisations autres organismes	700,00	642,33	0,00	0,00	57,67
6475	Médecine du Travail	75,00	25,00	0,00	0,00	50,00
6478	Autres charges sociales	300,00	248,52	0,00	0,00	51,48
014	Atténuations de produits	21 795,00	21 742,21	0,00	0,00	52,79
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	18 840,00	18 839,00	0,00	0,00	1,00
7394	Rev. taxes et partic. urban envi	0,00	2 903,21	0,00	0,00	0,00
73942	Rev. taxes versement transport	2 905,00	0,00	0,00	0,00	2 905,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
65	Autres charges gestion courante	58 971,83	50 107,07	0,00	0,00	8 864,76
651	Redevances pour concessions	550,00	0,00	0,00	0,00	550,00
6531	Indemnités élus	30 000,00	28 059,78	0,00	0,00	1 940,22
6533	Cotisations retraite élus	1 400,00	1 190,56	0,00	0,00	209,44
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 400,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
6535	Formation élus	600,00	580,63	0,00	0,00	19,37
6541	Créances admises en non-valeur	880,00	871,86	0,00	0,00	8,14
6553	Service d'incendie	14 125,00	14 402,94	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	5 800,00	5 000,00	0,00	0,00	800,00
658822	Aides	1 211,83	0,00	0,00	0,00	1 211,83
65888	Autres	5,00	1,30	0,00	0,00	3,70
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		657 943,83	594 194,64	0,00	0,00	63 749,19
66	Charges financières (b)	14 040,00	7 621,71	0,00	0,00	6 418,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 740,00	7 321,71	0,00	0,00	6 418,29
6688	Autres	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	254 092,62	674,65	0,00	0,00	253 417,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
678	Autres charges exception.	254 092,62	674,65	0,00	0,00	253 417,97
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	39 790,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		965 866,45	602 491,00	0,00	0,00	363 375,45
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	16 131,66	17 631,66			0,00
675	Valeur comptable immob. cédées	0,00	1 500,00			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	16 131,66	16 131,66			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 131,66	17 631,66			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 131,66	17 631,66			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		981 998,11	620 122,66	0,00	0,00	361 875,45
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 000,00	24 094,57	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	15 000,00	22 597,26	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	0,00	1 497,31	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	79 200,00	87 353,22	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	10 000,00	12 179,93	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	800,00	250,00	0,00	0,00	550,00
70323	Redev occup domaine public	4 500,00	4 712,73	0,00	0,00	0,00
7062	Redev. services à car. culturel	800,00	1 076,50	0,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	62 100,00	68 238,56	0,00	0,00	0,00
70878	Remb par autres redevables	1 000,00	895,50	0,00	0,00	104,50
73	Impôts et taxes	508 218,00	523 545,63	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	222 589,00	224 154,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé	0,00	3 030,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	200 000,00	210 659,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	21 892,00	21 892,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	49,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	38 800,00	38 800,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxe de séjour	0,00	24,63	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	24 937,00	24 937,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	51 314,00	33 024,14	0,00	0,00	18 289,86
7411	Dotation Forfaitaire	3 290,00	3 290,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	11 526,00	11 526,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	3 250,00	3 252,43	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	103,43	0,00	0,00	0,00
7472	Subv.région	1 700,00	1 714,00	0,00	0,00	0,00
7473	Subv.département	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
74748	Particip des autres communes	21 000,00	6 842,28	0,00	0,00	14 157,72
74751	Particip du GFP de rattachement	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
74758	Particip des autres groupements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7478	Autres organismes	2 352,00	0,00	0,00	0,00	2 352,00
74832	Attrib fonds dép péréquation TP	1 258,00	1 258,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 237,00	1 701,00	0,00	0,00	536,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 701,00	2 237,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	16 130,00	16 539,99	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	15 000,00	15 178,12	0,00	0,00	0,00
75814	Redev. sur l'énergie hydraulique	130,00	0,00	0,00	0,00	130,00
7588	Autres prod. div gest° courante	1 000,00	1 361,87	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		669 862,00	684 557,55	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 993,37	2 160,72	0,00	0,00	3 832,65
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	5 993,37	297,12	0,00	0,00	5 696,25
775	Produits des cessions d'immob.	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	363,60	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		675 855,37	686 719,07	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		675 855,37	686 719,07	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		306 142,74				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 250.00	5 958,80	3 541,20	2 750.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	250.00	0,00	0,00	250.00
2031	Frais d'études	2 500.00	0,00	0,00	2 500.00
2051	Concessions, droits similaires	7 000.00	4 708,80	2 291,20	0.00
2088	Autres immos incorporelles	2 500.00	1 250,00	1 250,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	271 583.03	183 743,70	26 750,60	61 088.73
2111	Terrains nus	3 260.00	0,00	1 300,00	1 960.00
2128	Autres agenc. et aménag.	4 590.00	4 798,65	0,00	0.00
2135	Instal. généré. agenc. aména. cons	26 079.19	20 379,60	0,00	5 699.59
2138	Autres constructions	0.00	982,19	0,00	0.00
2152	Installations de voirie	1 200.00	0,00	0,00	1 200.00
21534	Réseaux d'électrification	134 802.12	108 701,04	18 126,20	7 974.88
21538	Autres réseaux	54 496.72	33 841,32	6 024,40	14 631.00
21571	Matériel roulant	25 000.00	0,00	0,00	25 000.00
2158	Autres matériels & outillage	17 655.00	14 273,22	0,00	3 381.78
2183	Matériel de bureau et info.	2 500.00	0,00	1 300,00	1 200.00
2184	Mobilier	2 000.00	330,00	0,00	1 670.00
2188	Autres immo corporelles	0.00	437,68	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	562 578.31	103 865,37	307 505,00	151 207.94
2312	Aménagements de terrains	53 000.00	5 894,87	29 105,00	18 000.13
2313	Immos en cours-constructions	353 000.00	0,00	278 400,00	74 600.00
2315	Immos en cours-inst.techn.	84 810.00	97 970,50	0,00	0.00
2318	Autres immos corp. en cours	71 768.31	0,00	0,00	71 768.31
Total des dépenses d'équipement		846 411.34	293 567,87	337 796,80	215 046.67
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 290.29	4 290,29	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	4 290.29	4 290,29	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	45 750.00	27 330,99	0,00	18 419.01
1641	Emprunts en euros	45 750.00	27 330,99	0,00	18 419.01
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	19 140.00			
Total des dépenses financières		69 180.29	31 621,28	0,00	37 559.01
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		915 591.63	325 189,15	337 796,80	252 605.68
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		915 591.63	325 189,15	337 796,80	252 605.68
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2019

ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	67 609.42	57 120,30	11 224,73	0.00
1323	Départements	65 829.42	54 920,30	9 444,73	1 464.39
13241	Subv communes du GFP	0.00	2 200,00	0,00	0.00
13258	Subv des autres groupements	1 780.00	0,00	1 780,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000.00	300 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	300 000.00	300 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		367 609.42	357 120,30	11 224,73	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	61 600.00	176 692,09	0,00	0.00
10222	FCTVA	51 600.00	51 650,92	0,00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	10 000.00	4 900,12	0,00	5 099.88
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	120 141,05	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		61 600.00	176 692,09	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		429 209.42	533 812,39	11 224,73	0.00
021	Virement de la section de fonct.	0.00			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	16 131.66	17 631,66		0.00
21578	Autre matériel et outillage	0.00	1 500,00		0.00
2802	Frais documents d'urbanisme	12 066.28	12 066,28		0.00
28088	Autres immos incorporelles	4 065.38	4 065,38		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 131.66	17 631,66		0.00
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 131.66	17 631,66		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		445 341.08	551 444,05	11 224,73	0.00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		470 250,55			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le



ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					603 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					603 000,00									
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		4.22	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	LA BANQUE POSTALE			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
9895865	CAISSE D EPARGNE			25/05/2017	103 000,00	F		1.68	0		T		O	A-1
Total général					603 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				395 477,04					27 330,99	7 321,71	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				395 477,04					27 330,99	7 321,71	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			44 119,35	7,00	F		0	4 305,89	1 687,49	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			254 942,31	11,00	F		0	18 542,45	4 042,59		
9895865	N			96 415,38	17,00			0	4 482,65	1 591,63		
Total général				395 477,04					27 330,99	7 321,71	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	395 477,04					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		69 180.29	31 621.28
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		45 750.00	27 330.99
1641	Emprunts en euros	45 750.00	27 330.99
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 430.29	4 290.29
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	4 290.29	4 290.29
1068	Excédents de fonctionnement	4 290.29	4 290.29
020	Dépenses imprévues Invest	19 140.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	19 140.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	31 621,28	337 796,80	0,00	369 418,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		77 731.66	72 682.70
Ressources propres externes de l'année (a)		61 600.00	56 551.04
10222	Dotations Fonds divers Réserves	51 600.00	51 650.92
10226	Dotations Fonds divers Réserves	10 000.00	4 900.12
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		16 131.66	16 131.66
2802	Amortissement des immobilisations	12 066.28	12 066.28
28088	Amortissement des immobilisations	4 065.38	4 065.38
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	72 682.70	11 224.73	470 250.55	120 141,05	674 299,03

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 369 418,08
Ressources propres disponibles	IV 674 299,03
Solde	V = IV - II (3) + 304 880.95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
ACCA	300.00€	
ADMR	750.00€	
ANACR HAUT GRESIVAUDAN	200.00€	
Arcade	1 000.00€	
Association Sportive de Saint-Maximin	300.00€	
Club des cygnes de la Tour	300.00€	
Coopérative école primaire	300.00€	
Donneurs de sang Pontcharra-Saint-Maximin	150.00€	
Equilibre	600.00€	
FNACA	150.00€	
LES AMIS DES ANIMAUX	300.00€	
Les petits rats de Pontcharra	150.00€	
Radio Grésivaudan	100.00€	
Sud Isère Téléalarme	100.00€	
Vivre à Saint-Maximin	300.00€	
TOTAL GENERAL	5 000,00	

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		6	2	8	6	0	6
Adjoint technique	C	3	1	4	3	0	3
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2	1	3	2	0	2
FILIERE ANIMATION (i)		1	1	2	1	0	1
Adjoint d'animation	C	1	1	2	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		9	3	12	9	0	9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	325		3-3-4	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger
Levrault

CA 2019

ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	912 100,00		9,000	0,000	82 089,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	633 500,00		20,000	0,000	126 700,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 000,00		60,000	0,000	13 800,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00		0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	1 568 600,00				222 589,00	0,000

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire, *Odile CHABERT, conseillère municipale*
 A SAINT-MAXIMIN, le 06/03/2020
 Le Maire, *Chabert*

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES : Pour : 14
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
 A SAINT-MAXIMIN, le 06/03/2020

Date de convocation : 28/02/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Caporale Marie-Laure	<i>Caporale</i>
Chabert Odile	<i>Chabert</i>
Chabert-Dumand Gaëlle	<i>Chabert-Dumand</i>
Etienne Laurence	<i>Etienne</i>
Fouillet Agnès	<i>Fouillet</i>
Juste-Lapied Véronique	<i>Juste-Lapied</i>
Kiezer Andrée	<i>Caporale</i>
Michaud Thomas	<i>Michaud</i>
Morand Patrick	<i>Morand</i>
Mouquet Jean-Luc	<i>Mouquet</i>
Orliaguet Laurent	<i>Orliaguet</i>
Poinson Michel	
Roziau Olivier	<i>Roziau</i>

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le



ID : 038-213804263-20200306-06B_20-BF 2019

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Sergi Jean-Marc	
Zacharie Pierre	

18 MARS 2020

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-MAXIMIN, le 18 MARS 2020

SOMMAIRE**I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.19 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES**Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.20 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
p.22 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
p.23 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
p.24 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.25 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
A7.4 - Détails pour certains services
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)
A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)
A10.3 - Opérations liées aux cessions
A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)
A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)
A11 - Etat des travaux en régie
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

- p.26 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
p.27 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.28 C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.30 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- p.31 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)